



📖 ÉTUDE

SITES DE BAIGNADE EN SEINE ET EN MARNE HÉRITAGE JO PARIS 2024

PRÉSENTATION DES SITES ISSUS
DE LA MANIFESTATION D'INTÉRÊT

OCTOBRE 2018



SITES DE BAINNADE ISSUS DE LA MANIFESTATION D'INTÉRÊT

80 boulevard Belle Rive, Rueil-Malmaison	6
Bd Belle Rive / Bd Franklin Roosevelt, Rueil-Malmaison	8
Quai Adolphe Giquel, Rueil-Malmaison	10
Chemin de halage, Épinay-sur-Seine	12
Berge ouest du parc départemental de L'Île Saint-Denis	14
Parc de loisirs nautiques, Eco-quartier-fluvial de L'Île-Saint-Denis	16
Village olympique et paralympique pour mémoire uniquement durant les Jeux au mois d'août 2024	18
Allée au bord de l'eau - bois de Boulogne, Paris	20
Trocadéro - Champs de Mars, Paris	22
Parc des Rives de Seine - Pont Neuf, Paris	24
Parc des Rives de Seine - Châtelet, Paris	26
Port de Bercy, Paris	28
Grève Ivry-Vitry, Ivry-sur-Seine et Vitry-sur-Seine	30
Port à l'Anglais - Quai Jules Guesde, Vitry-sur-Seine	32
Quai des Gondoles / Parc interdépartemental des Sports de Choisy, Choisy-le-Roi	34
Chemin de halage / Centre de production d'Orly, Orly	36
Confluence Seine / Yerres, Villeneuve-Saint-Georges	38
Quai de halage, Villeneuve-le-Roi	40
Port de Châtillon, Viry-Châtillon	42
Ancienne baignade municipale de Saint-Maurice, Saint-Maurice	44
Quai Winston Churchill, Saint Maur-des-Fossés	46
Quai Gallieni / Quai Victor Hugo, Champigny-sur-Marne	48
Promenade Yvette Horner - Île de Beauté, Nogent-sur-Marne	50
Moulin de Chelles, Chelles	52

Réalisée en lien avec les services : **État, Préfecture de Région, DRIEE, DRIEA, VNF, Haropa - Ports de Paris, MGP, Ville de Paris, ARS, SIAAP, CD94, CD93, CD92, Syndicat Marne Vive et les collectivités concernées.**

Directrice de la publication : **Dominique ALBA**

Étude réalisée par : **Amélie NOURY et Patricia PELLOUX**

Sous la direction de : **Patricia PELLOUX**

Cartographie et traitement statistique : **Apur**

Photos et illustrations : **Apur sauf mention contraire**

Mise en page : **Apur**

www.apur.org

18P040201

INTRODUCTION

Suite au comité de pilotage “Qualité de l’eau et baignade” de septembre 2016, un courrier cosigné de Michel Cadot, Préfet de Région Île de France, d’Anne Hidalgo, maire de Paris, et Patrick Ollier, président de la Métropole du Grand Paris, a été adressé à l’ensemble des élus métropolitains sur le sujet. L’objectif était d’informer les élus sur les démarches engagées d’ici 2024 et de faire un appel à manifestation d’intérêt pour l’ouverture d’une baignade estivale de leurs communes en bordure de Seine et de Marne.

Lors du COPIL du 29 mars 2018 est apparue la nécessité de finaliser les sites de baignade en “héritage” entrant dans le plan d’actions. La liste ci-dessous récapitule l’ensemble des sites pour lesquels une manifestation d’intérêt a été reçue.

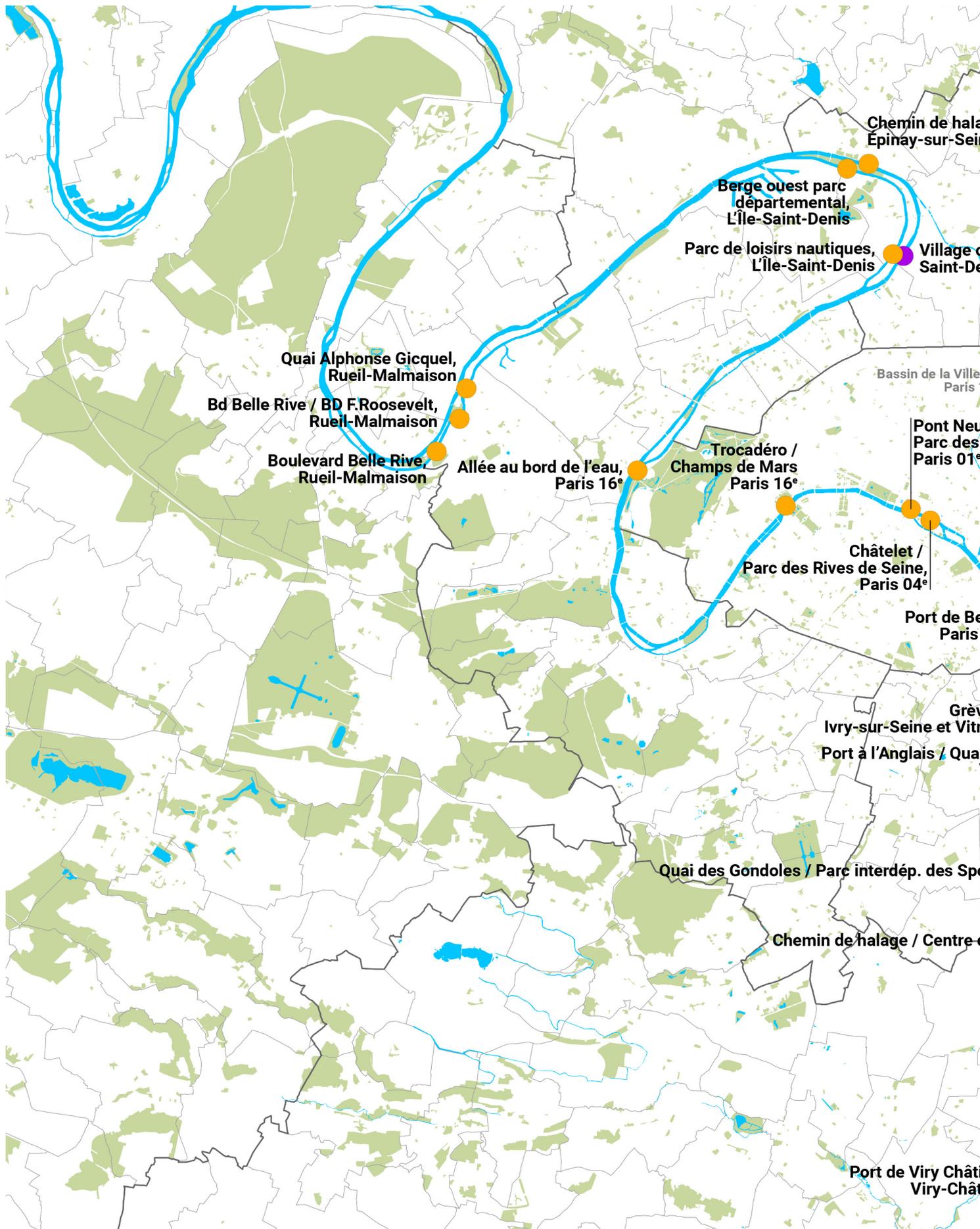
- **16 villes intéressées**
- **23 sites proposés dans le cadre de la manifestation d’intérêt**
- **6 sites en Seine Aval**
3 sites en Seine-Saint-Denis (93)
3 sites dans les Hauts-de-Seine (92)
- **5 sites dans Paris (75)**
- **7 sites en Seine Amont**
6 sites dans le Val-de-Marne (94)
1 site dans l’Essonne (91)
- **5 sites dans la Marne**
4 sites dans le Val-de-Marne (94)
1 site en Seine-et-Marne (77)

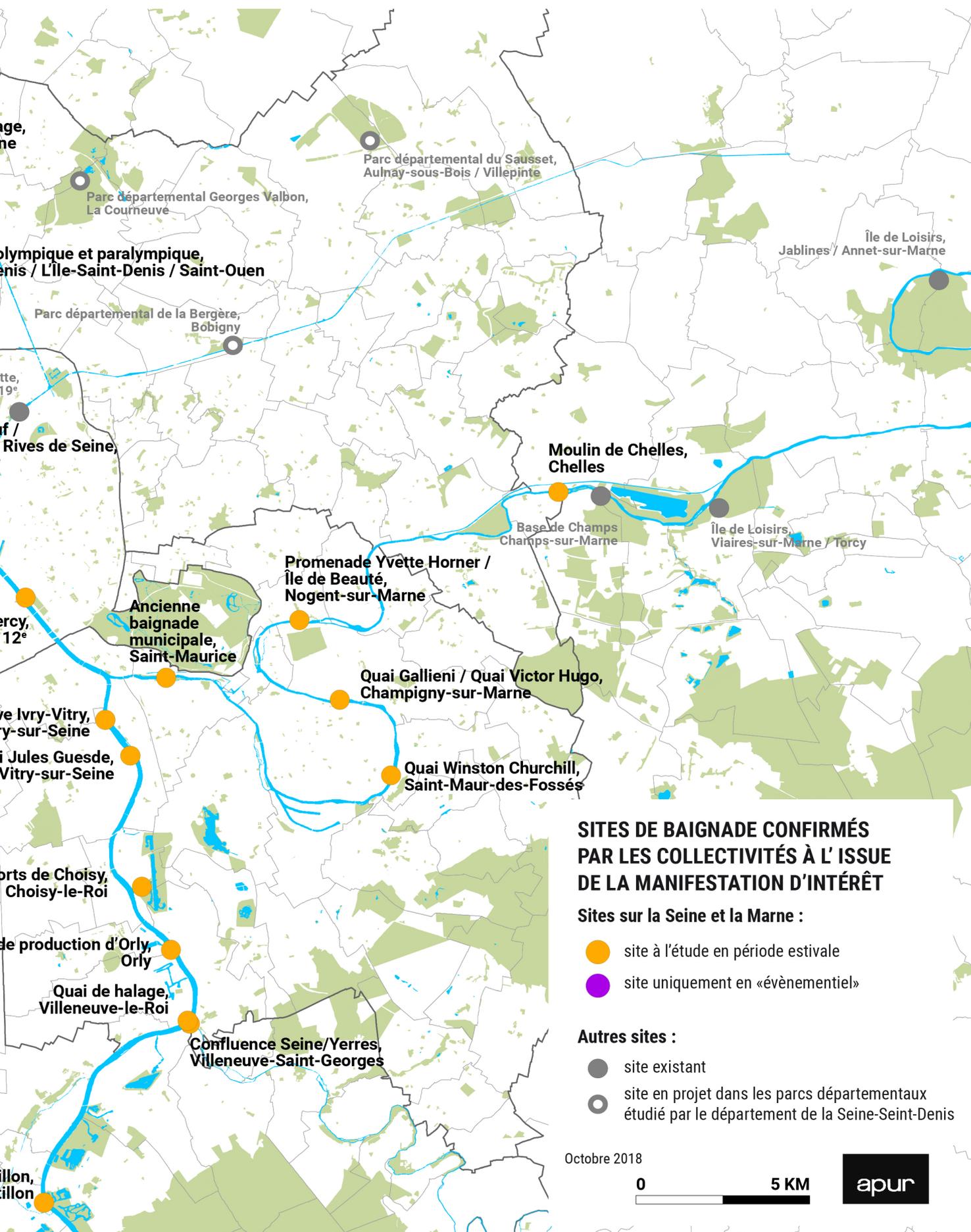
L’Apur a préparé sur la base de l’étude initiale des 49 sites de baignade métropolitains et des informations disponibles depuis, un support permettant d’identifier les contraintes sur les sites pré-identifiés. Il convient de préciser que dans la majeure partie des cas, l’emplacement précis du site est à affiner et peut être modifié au regard des contraintes qui seraient identifiées.

L’objectif est donc d’identifier les contraintes rédhibitoires ou les conditions d’acceptabilité d’une baignade (déplacement du point pressenti, contrainte de taille maximale des installations, nécessité d’existence d’un cadre en dur pour la baignade...).

Les points d’attention identifiés ont été définis notamment grâce au retour de :

- la DRIEA et VNF pour ce qui relève de la navigation,
- Ports de Paris pour ce qui relève de l’occupation des berges et du plan d’eau (escales) dont ils ont la charge,
- l’ARS pour ce qui relève de la Santé publique, captage d’eau pour l’AEP ainsi que pour d’autre(s) contrainte(s) le cas échéant,
- la DRIEE pour les questions de biodiversité/sensibilité environnementale du site.





**SITES DE BAINADE CONFIRMÉS
PAR LES COLLECTIVITÉS À L' ISSUE
DE LA MANIFESTATION D'INTÉRÊT**

Sites sur la Seine et la Marne :

- site à l'étude en période estivale
- site uniquement en «évènementiel»

Autres sites :

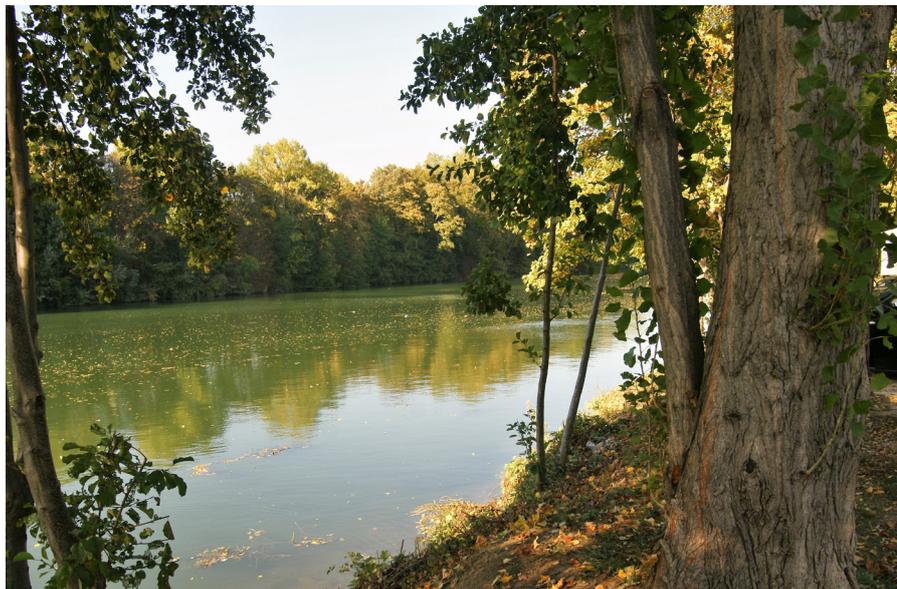
- site existant
- site en projet dans les parcs départementaux étudié par le département de la Seine-Saint-Denis

Octobre 2018



80 boulevard Belle Rive, Rueil-Malmaison





Commune

Rueil-Malmaison

EPT

Paris Ouest La Défense / T4

Département CD92

Accessibilité

Transport existant :

Rueil-Malmaison (RER A), bus

Trafic fluvial

Faible, dans le bras secondaire

Type de baignade envisageable

À préciser



Contexte

- Site proposé par la Ville de Rueil-Malmaison
- Site localisé sur le boulevard Belle Rive en face des restaurants Le Fruit Défendu, Le Verger, L' Auberge
- En vis-à-vis de l'île de la Chaussée
- Site accessible par une promenade piétonne aménagée en bord de Seine
- Berge naturelle
- Site dans un secteur d'activité de loisirs important : Tennis, équitation, foot...

Contraintes identifiées en septembre 2018

Contraintes de navigation

- Étude de trajectographie à lancer

Contraintes liées à l'environnement et au patrimoine

- aucune

Qualité de l'eau 2024

- Site à l'aval du rejet de la station d'épuration de Seine Centre (Colombe)
- Hors du périmètre étudié par le SIAAP
- Nécessitant la mise en œuvre d'études complémentaires et le cas échéant, un traitement local adapté ou une autre ressource en eau

Contraintes d'occupation et d'usages

Sur la berge :

- Canalisation GRT gaz à proximité
- Base nautique Eric Tabarly à l'aval

Sur le plan d'eau :

- Mise à l'eau pour les bateaux et ponton à l'aval

Bd Belle Rive / Bd Franklin Roosevelt, Rueil-Malmaison





Commune

Rueil-Malmaison

EPT

Paris Ouest La Défense / T4

Département CD92

Accessibilité

Transport existant :
Rueil-Malmaison (RER A)

Trafic fluvial

Faible, dans le bras secondaire

Type de baignade envisageable

À préciser

© Ville de Rueil-Malmaison



Contexte

- Site proposé par la Ville de Rueil-Malmaison
- Site localisé sur le boulevard Belle Rive dans le prolongement du boulevard Franklin Roosevelt
- En vis-à-vis de l'île de Chatou «Île des Impressionnistes en RD
- Site accessible par une promenade piétonne aménagée en bord de Seine
- Berge naturelle
- A proximité du Golf Bluegreen de Rueil-Malmaison situé à l'aval

© Ville de Rueil-Malmaison

Contraintes identifiées en septembre 2018

Contraintes de navigation

- Site en courbe
- Distance du chenal de navigation très réduite

Contraintes liées à l'environnement et au patrimoine

- aucune

Qualité de l'eau 2024

- Site à l'aval du rejet de la station d'épuration de Seine Centre (Colombe)
- Hors du périmètre étudié par le SIAAP
- Nécessitant la mise en œuvre d'études complémentaires et le cas échéant, un traitement local adapté ou une autre ressource en eau

Contraintes d'occupation et d'usages

- Pas de contrainte connues à ce jour

Quai Adolphe Giquel, Rueil-Malmaison





©Ville de Rueil-Malmaison

Commune

Rueil-Malmaison

EPT

Paris Ouest La Défense / T4

Département CD92

Accessibilité

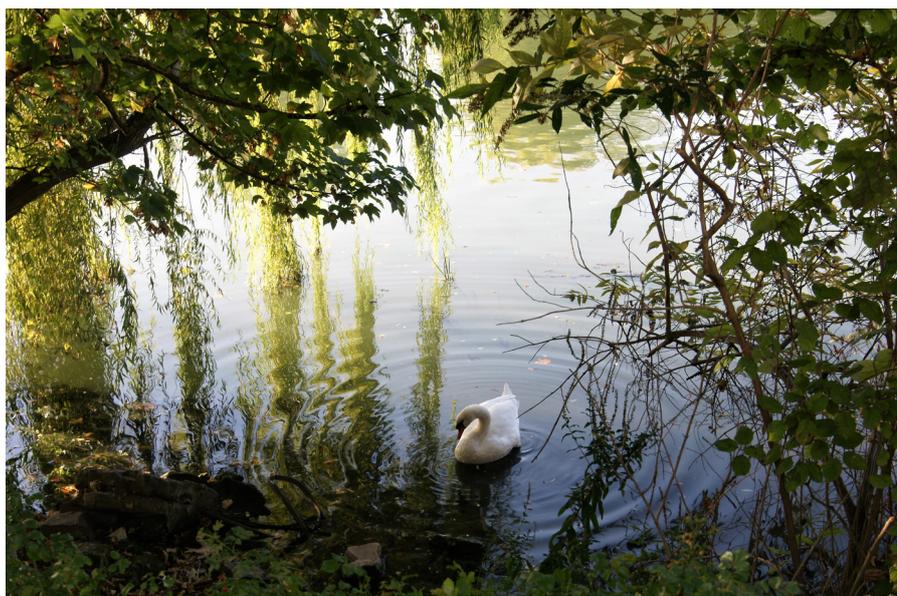
Transport existant :
Rueil-Malmaison (RER A)

Trafic fluvial

Faible, dans le bras secondaire

Type de baignade envisageable

À préciser



©Ville de Rueil-Malmaison

Contexte

- Site proposé par la Ville de Rueil-Malmaison
- Site localisé à l'amont du Pont de Chatou, au niveau de la Halte fluviale
- En face de la Place des Impressionnistes et en vis-à-vis de l'Île de Chatou «Île des impressionnistes» en RD
- Site accessible par une promenade piétonne aménagée en bord de Seine et le quai existant de la halte fluviale
- A proximité du parc des Impressionnistes situé au nord

Contraintes identifiées en septembre 2018

Contraintes de navigation

- Site en courbe
- Distance du chenal de navigation réduite

Contraintes liées à l'environnement et au patrimoine

- aucune

Qualité de l'eau 2024

- Site à l'aval du rejet de la station d'épuration de Seine Centre (Colombe)
- Hors du périmètre étudié par le SIAAP
- Nécessitant la mise en œuvre d'études complémentaires et le cas échéant, un traitement local adapté ou une autre ressource en eau

Contraintes d'occupation et d'usages

Sur les berges :

- Canalisation GRT gaz à proximité du site

Sur le plan d'eau :

- Halte fluviale Rueil-Malmaison, articulation à trouver entre le point d'embarquement des croisières et la baignade

Chemin de halage, Épinay-sur-Seine





Commune

Épinau-sur-Seine

EPT

Plaine Commune / T6

Département CD93

Accessibilité

Transport existant :

Les Beatus (tramway T8), Gare d'Épinau - Villetaneuse (transilien H), Epinau-Villetaneuse (T11 express)

Trafic fluvial

Dense y compris des conteneurs et des convois grand gabarit

36 à 56 bateaux / jour

13 000 à 20 000 bat/an

Type de baignade envisageable

Batillage important nécessitant certainement l'implantation d'un établissement flottant abritant la zone de baignade

Contexte

- Site proposé par la Ville d'Épinau-sur-Seine
- Site à localiser le long du chemin de halage, promenade aménagée en 2007 et adossée au parc des Béatus
- En face de l'Île-Saint-Denis



Contraintes identifiées en septembre 2018

Contraintes de navigation

- À proximité d'une courbe prononcée de la Seine et de l'entrée et sortie du canal Saint-Denis à l'amont qui génère un flux de trafic et de stationnement de bateaux supplémentaire
- Étude de trajectographie nécessaire

Contraintes liées à l'environnement et au patrimoine

- Réflexion en cours portée par la ville pour la protection, la valorisation et la gestion à des fins écologiques des berges de Seine
- En face d'un site Zone de Protection Spéciale (ZPS)

Qualité de l'eau 2024

- Hors du périmètre étudié par le SIAAP
- Nécessitant la mise en œuvre d'études complémentaires et le cas échéant, un traitement local adapté ou une autre ressource en eau

Contraintes d'occupation et d'usages

Sur les berges :

- Canalisation GRT gaz sur la RD
- Port d'Épinau-sur-Seine dans le secteur identifié (non occupé aujourd'hui mais un projet existe, il est porté par Haropa)

Sur le plan d'eau :

- Établissement flottant à l'amont du Pont d'Épinau
- Présence de plusieurs pontons dans la zone

Berge ouest du parc départemental de L'Île Saint-Denis





Commune

L'Île Saint-Denis

EPT

Plaine Commune / T6

Département CD93

Accessibilité

Transport existant :
Epinay-Villetaneuse T11 express

Trafic fluvial

Plus faible

Type de baignade envisageable

à préciser



Contexte

- Site proposé par la Ville de L'Île Saint-Denis
- Site à localiser le long des berges nord ouest du parc départemental de L'Île Saint-Denis

Contraintes identifiées en septembre 2018

Contraintes de navigation

- Dans le bras secondaire, peu navigué

Contraintes liées à l'environnement et au patrimoine

- Berges naturelles

Qualité de l'eau 2024

- Hors du périmètre étudié par le SIAAP;
- Nécessitant la mise en œuvre d'études complémentaires et le cas échéant, un traitement local adapté ou une autre ressource en eau

Contraintes d'occupation et d'usages

Sur les berges :

- Site très planté et végétalisé

Sur le plan d'eau :

- Faible contrainte

Parc de loisirs nautiques, Eco-quartier-fluvial de L'Île-Saint-Denis





Commune

L'Île Saint-Denis

EPT

Plaine Commune / T6

Département CD93

Accessibilité

Transport existant :

Les Grésillons (RER C), Carrefour Pleyel (métro L13, passerelle sur la Seine réalisée d'ici 2024), L'Île Saint-Denis (tramway T1)

Transport à venir :

Saint-Denis Pleyel et les Grésillons (ligne 15 ouest)

Trafic fluvial

Plus faible, bras secondaire

Type de baignade envisageable

à préciser

Contexte

- Site proposé par la Ville de L'Île St-Denis
- Site localisé au droit d'une plage d'accès sur le petit bras de la Seine, «parc de loisirs nautiques» prévu au sein de l'Eco-quartier Fluvial
- Nouvelle passerelle / bus prévue à horizon 2024 relira L'Île Saint-Denis à la plateforme multimodale Pleyel incluse dans le périmètre du Village olympique et paralympique



Contraintes identifiées en septembre 2018

Contraintes de navigation

- Dans le bras secondaire donc peu navigué mais faible largeur à cet endroit là (40 m)

Contraintes liées à l'environnement et au patrimoine

- Articulation avec les ambitions écologiques de l'Eco-quartier-fluvial

Qualité de l'eau 2024

- Hors du périmètre étudié par le SIAAP
- Nécessitant la mise en œuvre d'études complémentaires et le cas échéant, un traitement local adapté ou une autre ressource en eau

Contraintes d'occupation et d'usages

Sur les berges :

- Articulation à trouver avec la programmation des activités nautiques prévues dans l'Eco-quartier-fluvial

Sur le plan d'eau :

- Bateaux logements en RD

Village olympique et paralympique pour mémoire uniquement durant les Jeux au mois d'août 2024





Commune

Saint-Ouen, Saint-Denis, L'Île Saint-Denis

EPT

Plaine Commune / T6

Département CD93

COJO PARIS 2024

Accessibilité

Transport existant :

Carrefour Pleyel (métro L13)

Transport à venir :

Saint-Denis Pleyel (ligne 15 ouest et L14), Maire de Saint-Ouen (métro L14)

Trafic fluvial

Dense

36 à 56 bateaux / jour

13 000 à 20 000 bateaux/an

Type de baignade envisageable

Aménagement d'un espace de baignade en bassin fermé, uniquement événementiel pendant la durée des jeux Paris 2024.



Contexte

- Site inscrit dans la programmation du village olympique pour Paris 2024
- Site localisé dans le grand bras de la Seine fermé à la navigation pendant la durée des Jeux
- Les installations nautiques temporaires prévues pour les athlètes pendant les jeux pourraient être transférées sur un autre site de baignade

Contraintes identifiées en septembre 2018

Contraintes de navigation

- Navigation interrompue dans le grand bras pendant la durée des Jeux

Contraintes liées à l'environnement et au patrimoine

- Articulation avec les ambitions écologiques du village olympique

Qualité de l'eau 2024

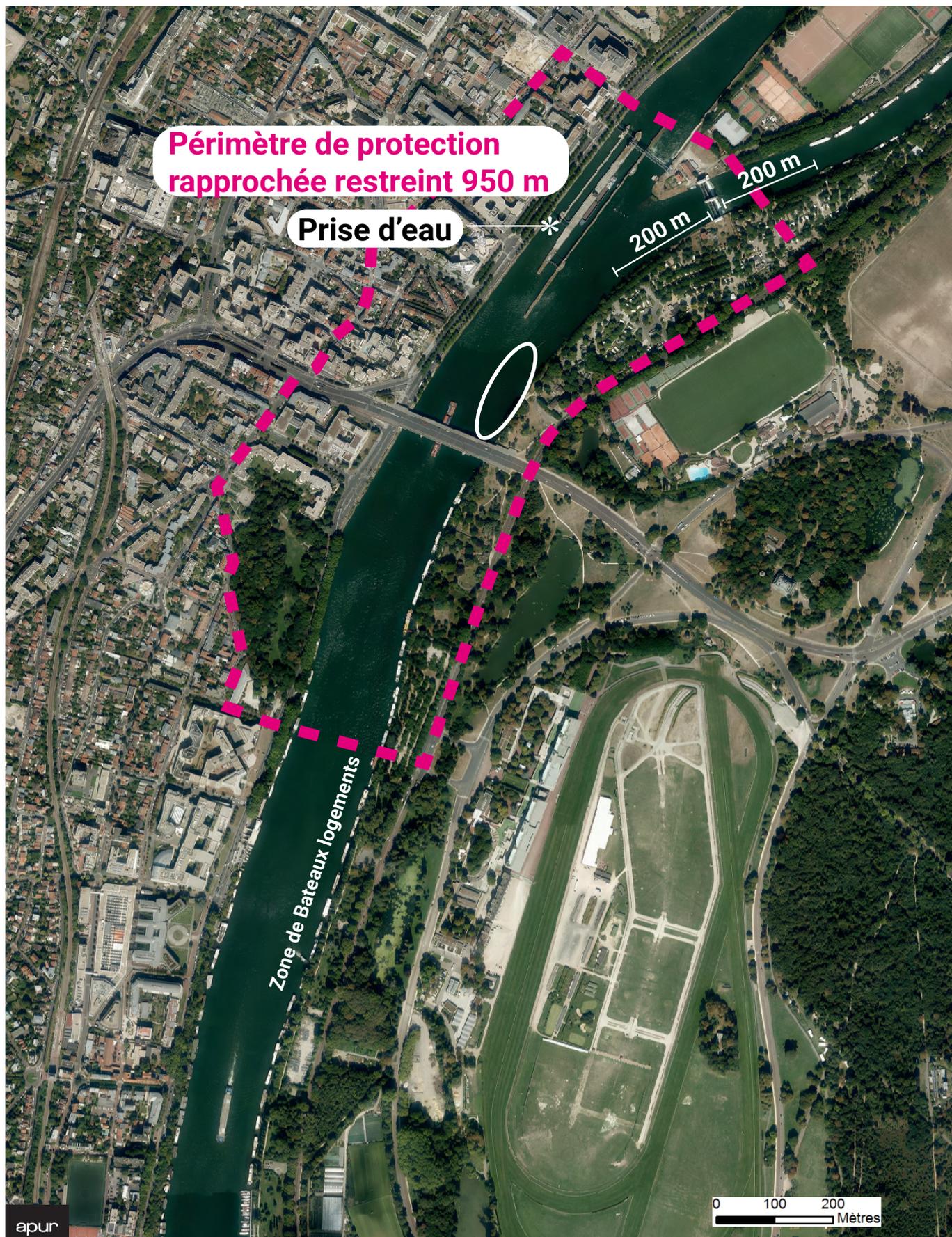
- Hors du périmètre étudié par le SIAAP
- Nécessitant la mise en œuvre d'études complémentaires et le cas échéant, un traitement local adapté ou une autre ressource en eau

Contraintes d'occupation et d'usages

Sur le plan d'eau :

- aucun pendant les Jeux

Allée au bord de l'eau - bois de Boulogne, Paris





©Airimages Philippe Guignard

Commune

Paris : 16^e arrondissement

EPT

Paris / T1

Accessibilité

Transport existant :

Suresnes - Longchamps (T2)

Bus

Trafic fluvial

Dense

36 à 56 bateaux / jour

13 000 à 20 000 bateaux/an

Type de baignade envisageable

Aménagement d'un espace de baignade en bassin fermé

Contexte

- Site proposé par la Ville de Paris
- Site à localiser
- Dans le bois de Boulogne, site métropolitain en lien avec l'EPT 4
- Camping Indigo de Paris (410 emplacements) à l'aval du Pont de Suresnes



©Airimages Philippe Guignard

Contraintes identifiées en septembre 2018

Contraintes de navigation ●

- Zone en courbe
- À proximité de l'écluse en RG et du barrage en RD. Courant d'attrait du barrage nécessite une distance de plus de 200 m à l'amont entre le barrage et le site, ou à défaut implantation du site à l'aval du barrage

Contraintes liées à l'environnement et au ●

patrimoine

- Site classé
- Zone naturelle et forestière au PLU
- ZNIEFF (concerne essentiellement la végétation des berges)

Qualité de l'eau 2024 ●

- Dans le périmètre étudié par le SIAAP
- Nécessitant la mise en œuvre du plan d'action Baignade en Marne et en Seine
- Point de mesure «Station de pompage Pagès» de la qualité de l'eau réalisé par le Syndicat des Eaux de la Presqu'Île de Gennevilliers (SEPG) au niveau de l'écluse

Contraintes d'occupation et d'usages ●

Sur les berges :

- Canalisation GRT gaz

Sur le plan d'eau :

- Zone de bateaux logements à l'aval du barrage et à l'amont du Pont de Suresnes
- Projet d'escale paquebot fluviaux «Paris - Longchamps» et d'escale de croisière promenade
- Site proche en amont de la prise d'eau (cf. usine Suresnes). Deux périmètres de protection s'appliquent : rapprochée restreint (950 m) et rapprochée étendu (4,7 km)

Trocadéro - Champs de Mars, Paris





Commune

Paris : 6^e arrondissement

EPT

Paris / T1

Accessibilité

Transport existant :

Champs de Mars - Tour Eiffel (RER C), Trocadéro (métro L9 ; métro L6) et Iéna (métro L9)

Transport à venir :

LHNS des Quais de Seine

Trafic fluvial

Zone de trafic très dense de bateaux à passagers et marchandises
500 bateaux / jour en moyenne

Type de baignade envisageable

Aménagement d'un espace de baignade type la Villette dans le cours d'eau délimité par une protection ou établissement flottant de petite taille.

Contexte

- Site proposé par la Ville de Paris;
- Site à localiser en RD à l'aval du pont d'Iéna ;
- Site JOP Paris 2024 pour les épreuves du triathlon et des 10 km de nage en eau libre ;
- Dans un périmètre touristique de grande importance (Trocadéro, Champs de Mars, Tour Eiffel).



Contraintes identifiées en septembre 2018

Contraintes de navigation

- Batillage important ;
- Études de trajectographie à lancer.

Contraintes liées à l'environnement et au patrimoine

- Site inscrit et à proximité de 2 sites classés : Trocadéro et Champs de Mars ;
- Site dans le périmètre Unesco.

Qualité de l'eau 2024

- Dans le périmètre étudié par le SIAAP
- Nécessitant la mise en œuvre du plan d'action Baignade en Marne et en Seine
- Campagne de mesure de la qualité de l'eau menée par la Ville de Paris en été 2018. Points de mesure «Pont de Grenelle» à l'aval et «Pont d'Iéna» à l'amont du site de baignade identifié

Contraintes d'occupation et d'usages

Sur les berges :

- Canalisation GRT gaz en RD

Sur le plan d'eau :

- Un bateau logement à déplacer ;
- À l'amont du pont de Iéna, escale Debilly en RD à maintenir.

Parc des Rives de Seine - Pont Neuf, Paris





Commune

Paris : 01^e arrondissement

EPT

Paris / T1

Accessibilité

Transport existant :

Pont Neuf (métro L7), Louvre - Rivoli (métro L1), Châtelet (métro L1 / 11 / 14 / 4 / 7 et RER A / B / D)

Transport à venir :

LHNS des Quais de Seine

Trafic fluvial

Très dense, marchandise et passagers
500 bateaux / jour en moyenne



Type de baignade envisageable

Aménagement d'un espace de baignade type la Villette dans le cours d'eau délimité par une protection ou établissement flottant de petite taille

Contexte

- Site proposé par la Ville de Paris
- Site localisé en RD l'aval du Pont Neuf
- Secteur piétonnier des berges rive droite, parc des rives de Seine
- Site «Tunnel des Tuileries» de l'appel à projet Réinventer les dessous de Paris à proximité

Contraintes identifiées en septembre 2018

Contraintes de navigation

- Batillage important
- Zone de demi-tour des Vedettes du pont Neuf
- Étude de trajectographie déjà réalisée par la Ville de Paris entre le pont d'Arcole et le débouché du tunnel des Tuileries sur la RD. Périmètre à élargir en fonction de la localisation du site de baignade

Contraintes liées à l'environnement et au patrimoine

- Site inscrit (protection État)
- Site dans le périmètre Unesco

Qualité de l'eau 2024

- Dans le périmètre étudié par le SIAAP
- Nécessitant la mise en œuvre du plan d'action Baignade en Marne et en Seine
- Campagne de mesure de la qualité de l'eau menée par la Ville de Paris en été 2018. Points de mesure «Passerelle

Léopold Sedar-Senghor» à l'aval et «Pont Neuf» à l'amont du site de baignade identifié

Contraintes d'occupation et d'usages

Sur le plan d'eau :

- Aucun bateau présent actuellement
- Accès rendu possible grâce à la piétonisation de la voie sur berge rive droite

Parc des Rives de Seine - Châtelet, Paris





Commune

Paris : 04^e arrondissement

EPT

Paris / T1

Accessibilité

Transport existant :

Hôtel de Ville (métro L1 / 11), Châtelet (métro L1 / 11 / 14 / 4 / 7 et RER A / B / D), Cité (métro L4)

Transport à venir :

LHNS des Quais de Seine

Trafic fluvial

Très dense, marchandise et passagers
500 bateaux / jour en moyenne

Type de baignade envisageable

Aménagement d'un espace de baignade type la Villette dans le cours d'eau délimité par une protection ou établissement flottant de petite taille

Contexte

- Site proposé par la Ville de Paris
- Site à localiser en RD entre le pont au Change et le pont Notre Dame
- Secteur piétonnier des berges rive droite, parc des rives de Seine



Contraintes identifiées en septembre 2018

Contraintes de navigation

- Batillage important
- Étude de trajectographie déjà réalisée par la Ville de Paris entre le pont d'Arcole et le débouché du tunnel des Tuileries sur la RD. Entre le pont au Change et le pont Notre-Dame, l'étude met en évidence une «zone conseillée» d'implantation sur le plan d'eau comprise entre 17,7 m et 23,8m de large

Contraintes liées à l'environnement et au patrimoine

- Site inscrit (protection État)
- Site dans le périmètre Unesco

Qualité de l'eau 2024

- Dans le périmètre étudié par le SIAAP
- Nécessitant la mise en œuvre du plan d'action Baignade en Marne et en Seine
- Campagne de mesure de la qualité de l'eau menée par la Ville de Paris en été 2018. Points de mesure «Passerelle

Léopold Sedar-Senghor» à l'aval et «Pont Neuf» à l'amont du site de baignade identifié

Contraintes d'occupation et d'usages

Sur le plan d'eau :

- Aucun bateau présent actuellement
- Entre le Pont Notre Dame et le Pont au Change : zone identifiée pour la création d'un ou deux établissements flottants permis grâce à la piétonnisation de la voie sur berge

Port de Bercy, Paris





Commune

Paris : 12^e arrondissement

EPT

Paris / T1

Accessibilité

Transport existant :

Quai de la Gare (métro L6) ; Bercy (métro L6 / 14)

Transport à venir :

LHNS des Quais de Seine

Trafic fluvial

Dense

36 à 56 bateaux / jour

13 000 à 20 000 bat/an

Trafic des bateaux à passagers moins dense

Type de baignade envisageable

Aménagement d'un espace de baignade type la Villette dans le cours d'eau délimité par une protection ou établissement flottant

Contexte

- Site proposé par la Ville de Paris
- Site à localiser entre le pont de Bercy et la passerelle Simone de Beauvoir
- Piscine Joséphine Baker en RG



Contraintes identifiées en septembre 2018

Contraintes de navigation

- Zone de manœuvre de convois en RD à l'amont du Pont de Bercy

Contraintes liées à l'environnement et au patrimoine

Aucune

Qualité de l'eau 2024

- Dans le périmètre étudié par le SIAAP
- Nécessitant la mise en œuvre du plan d'action Baignade en Marne et en Seine
- Campagne de mesure de la qualité de l'eau menée par la Ville de Paris en été 2018. Point de mesure «Pont de Tolbiac» à l'amont du site de baignade identifié

Contraintes d'occupation et d'usages

Sur le plan d'eau :

- En RD, entre le pont de Bercy et la pas-

serelle Simone de Beauvoir, présence de 2 emplacements d'animation et loisirs et de deux escales de courte durée et à l'amont immédiat du pont de Bercy, présence d'une zone logistique et industrielle

Grève Ivry-Vitry, Ivry-sur-Seine et Vitry-sur-Seine





©Val-de-Marne - DR

Communes

Ivry-sur-Seine
Vitry-sur-Seine

EPT

Grand Orly Seine Bièvre / T12

Département CD94

Accessibilité

Transport existant :

Alfortville (RER D) et Vitry-sur-Seine (RER C) et bus

Transport à venir :

Prolongement du métro L10

Trafic fluvial

Dense

36 à 56 bateaux / jour en moyenne

13 000 à 20 000 bateaux /an

Type de baignade envisageable

À préciser

Contexte

- Site proposé par EPT12 et porté par les villes d’Ivry-sur-Seine et de Vitry-sur-Seine
- Site à localiser en RG sur l’ancien site de baignade connu sous le nom de Grève Ivry - Vitry ou à proximité



©Aptur

Contraintes identifiées en septembre 2018

Contraintes de navigation ●

- Seine peu large mais ne posant pas de problème à priori pour la navigation car assez éloigné des écluses

Contraintes liées à l’environnement et au patrimoine ●

- Enjeux de biodiversité identifié par la Ville de Vitry-sur-Seine, projet d’ENS

Qualité de l’eau 2024 ●

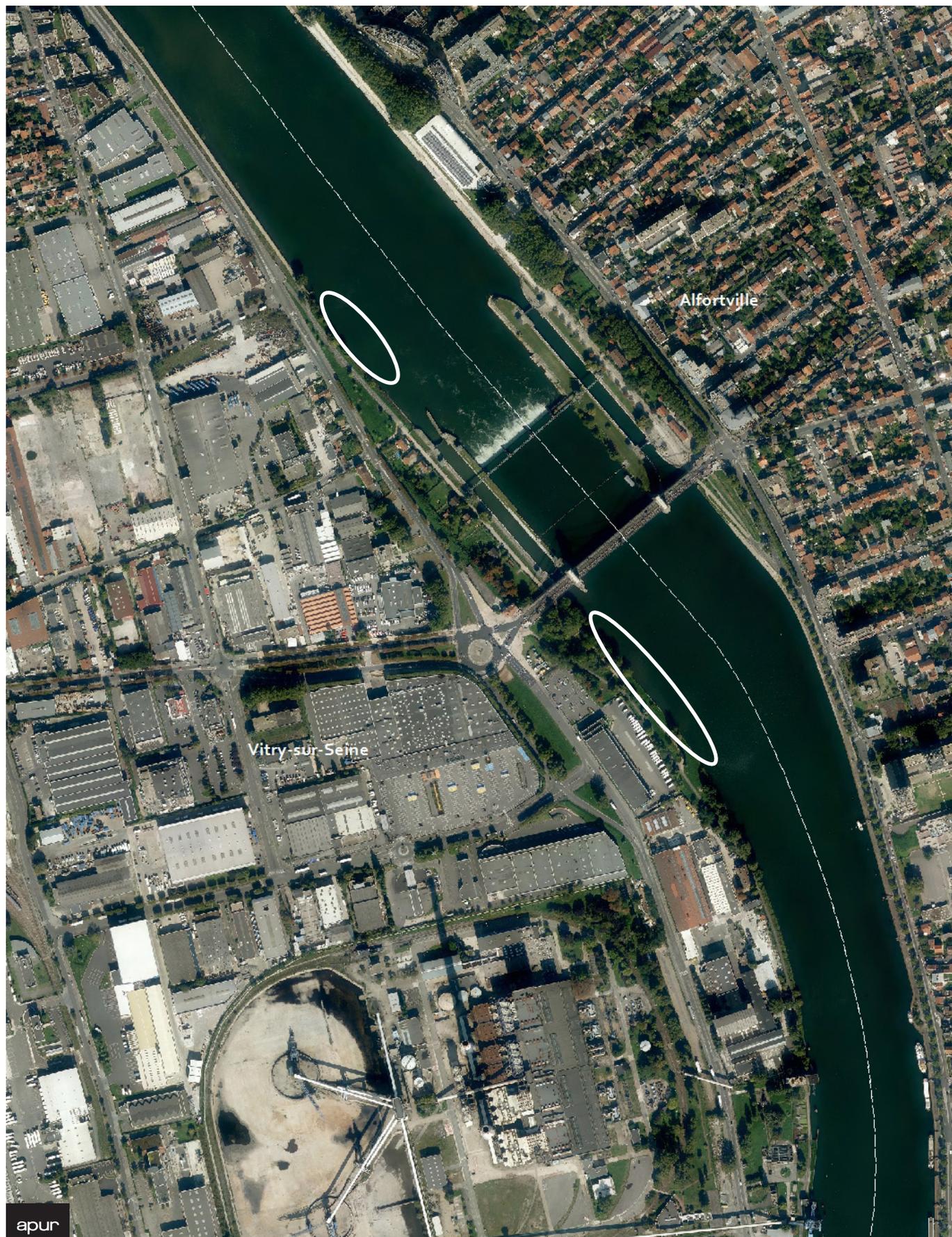
- Dans le périmètre étudié par le SIAAP
- Nécessitant la mise en œuvre du plan d’action Baignade en Marne et en Seine
- Campagne de mesure de la qualité de l’eau menée par le CD94 en été 2018. Points de mesure «SEINE.B.7» à l’aval et «SEINE.B.6» à l’amont du site de baignade identifié

Contraintes d’occupation et d’usages ●

Sur les berges:

- Canalisation GRT gaz en RG
- Port utilisé par Cemex jusqu’en 2022, situé quai Auguste Guesde entre la rue Auguste Blanqui et la rue du Port à l’Anglais

Port à l'Anglais - Quai Jules Guesde, Vitry-sur-Seine





Commune

Vitry-sur-Seine

EPT

Grand Orly Seine Bièvre / T12

Département CD94

Accessibilité

Transport existant :

Alfortville (RER D) et Vitry-sur-Seine (RER C) et bus

Trafic fluvial

Dense

36 à 56 bateaux / jour en moyenne

13 000 à 20 000 bateaux /an

Type de baignade envisageable

À préciser

Contexte

- Site proposé par EPT 12 et porté par la ville de Vitry-sur-Seine
- Site à localiser en RG à l'amont ou aval du barrage et des écluses de Port à l'Anglais
- ZAC Seine gare Vitry à l'aval du pont Port à l'Anglais
- Secteur d'aménagement des Ardoines à l'amont du pont Port à l'Anglais avec notamment la création d'un parc des berges à horizon 2030-2040



Contraintes identifiées en septembre 2018

Contraintes de navigation

- Proximité immédiate de l'écluse de Port à l'Anglais et des zones d'attente aux écluses, risque d'attraction des nageurs à l'amont du barrage et risque à l'aval de l'écluse lié à la sortie des bateaux
- Étude de trajectographie déjà réalisée pour la zone portuaire Alfortville / Vitry

Contraintes liées à l'environnement et au patrimoine

- Projet de passe à poisson à proximité de l'écluse

Qualité de l'eau 2024

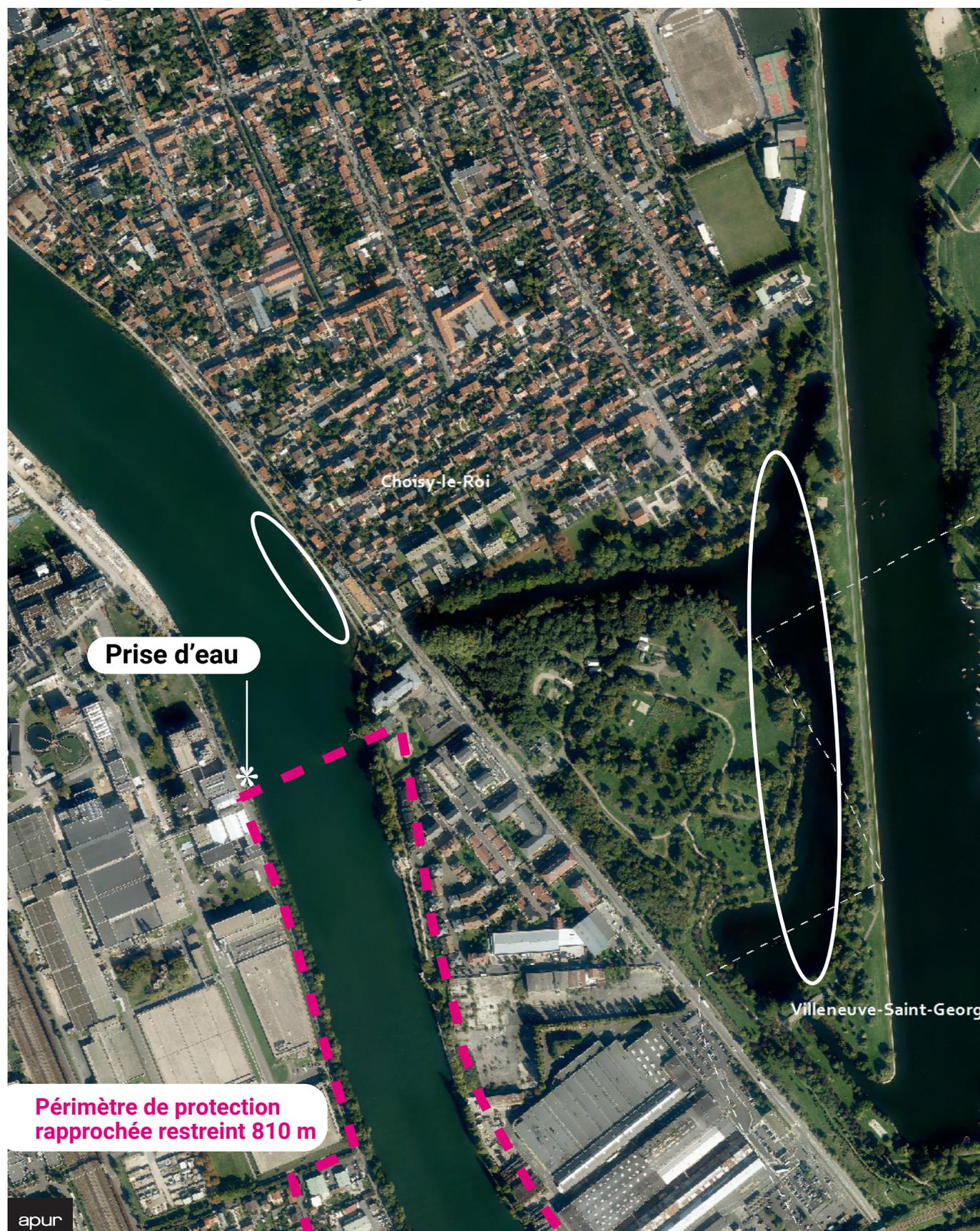
- Dans le périmètre étudié par le SIAAP
- Nécessitant la mise en œuvre du plan d'action Baignade en Marne et en Seine
- Campagne de mesure de la qualité de l'eau menée par le CD94 en été 2018. Points de mesure «SEINE.B.6» à l'aval et «SEINE.B.5» à l'amont du site de baignade identifié

Contraintes d'occupation et d'usages

Sur les berges:

- Canalisation GRT gaz en RG
- Activité portuaire importante dans le secteur
- Projet de port urbain pour l'évacuation des déblais issus des chantiers des ZAC des Ardoines et port «Friche Arrighi» en exploitation par la SGP
- Prise et rejet d'eau à l'amont d'Air liquide

Quai des Gondoles / Parc interdépartemental des Sports de Choisy

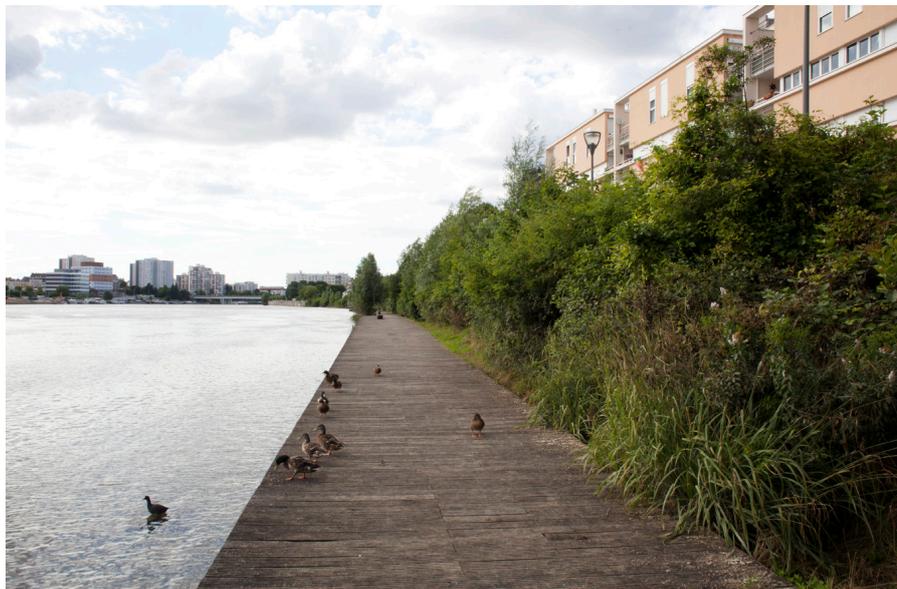


Prise d'eau

Périmètre de protection rapprochée restreint 810 m

apur

©InterAtlas - Apur



Commune

Choisy-le-Roi

EPT

Grand Orly Seine Bièvre / T12

Département CD94

Accessibilité

Transport existant :

Choisy-le-Roi (RER C)

Transport à venir :

Tramway T9

Trafic fluvial

Dense, 36 à 56 bateaux / jour en moyenne
13 000 à 20 000 bateaux / an

Type de baignade envisageable

À préciser

Contexte

- Site proposé par EPT12
- Site à localiser en RD au niveau du quai des Gondoles et/ou dans la darse du parc interdépartemental des Sports de Choisy
- Site qui pourrait être développé en lien avec le parc des Sports de Choisy, le syndicat du parc a lancé en 2017 une réflexion pour examiner la possibilité d'une baignade dans la darse, qui pourrait être complémentaire d'une éventuelle baignade en Seine
- À proximité du centre de loisirs des Gondoles



Contraintes identifiées en septembre 2018

Contraintes de navigation

- Aucune dans l'hypothèse de la darse
- Déport du chenal de navigation probablement nécessaire en RD
- Étude de trajectographie à prévoir
- Des horaires adaptés pour la baignade serait sans doute à envisager au regard de la densité du trafic sur la Seine

Contraintes liées à l'environnement et au patrimoine

- Pas de contrainte identifiée à ce jour

Qualité de l'eau 2024

- Dans le périmètre étudié par le SIAAP
- Nécessitant la mise en œuvre du plan d'action Baignade en Marne et en Seine
- La darse du parc des Sports de Choisy est alimentée par nappe alluviale et est de qualité stable
- Campagne de mesure de la qualité de l'eau menée par le CD94 en été 2018.

Points de mesure «SEINE.B.4» à l'aval et «SEINE.B.3» à l'amont du site de baignade identifié

Contraintes d'occupation et d'usages

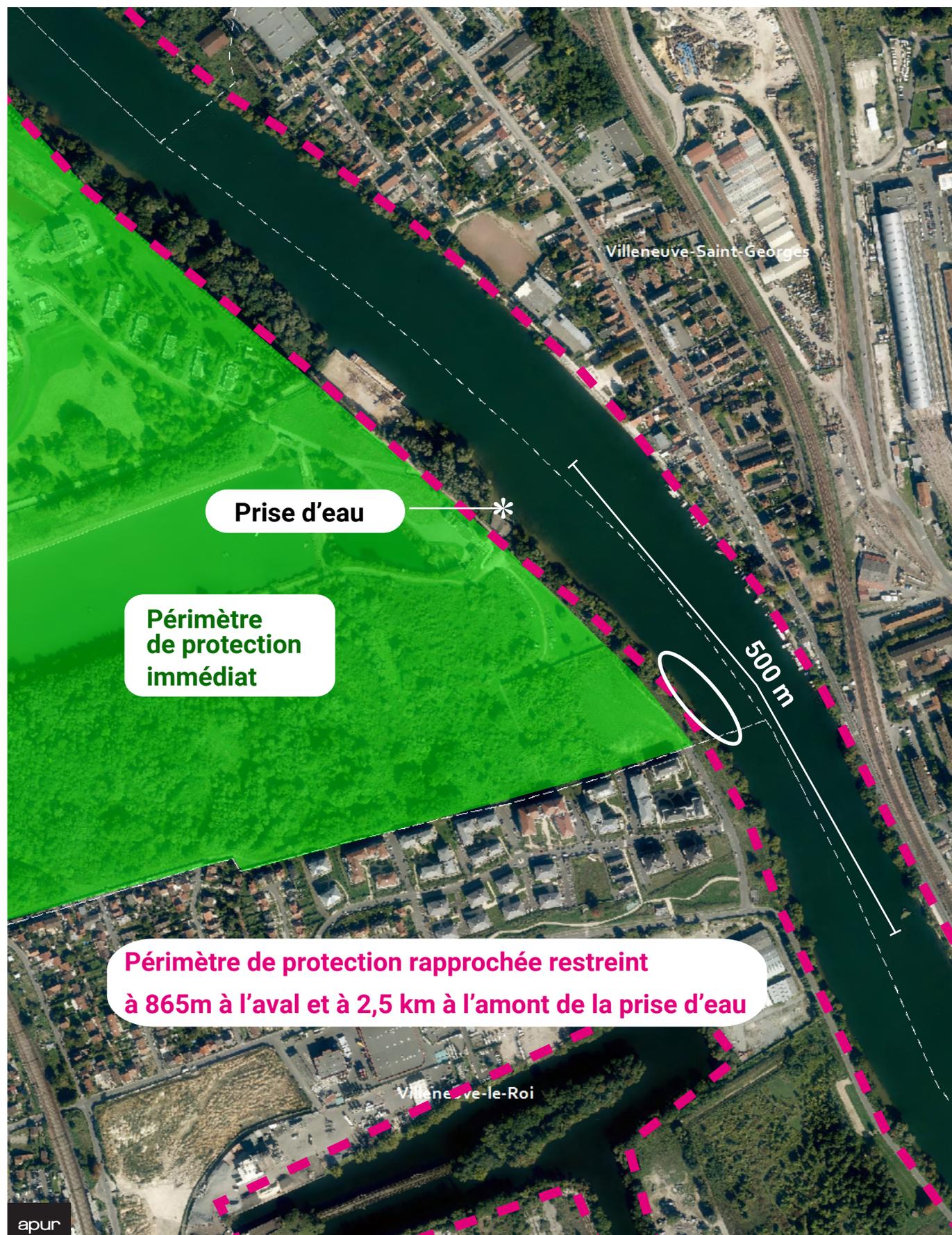
Sur les berges:

- Port public de Choisy en face en RG
- Prise d'eau à proximité

Sur le plan d'eau :

- Présence de réseaux immergés en longitudinal dans l'hypothèse en Seine RD
- Site à l'aval de la prise d'eau et au-delà du périmètre de protection rapprochée restreint de 810 m situé à l'amont

Chemin de halage / Centre de production d'Orly





©Apur - Hanna Darabi

Commune

Orly

EPT

Grand Orly Seine Bièvre / T12

Département CD94

Accessibilité

Transport existant :

Gares des Saules (RERC)

Transport à venir :

Tramway T9

Trafic fluvial

Dense

36 à 56 bateaux / jour en moyenne

13 000 à 20 000 bateaux /an

Type de baignade envisageable

À préciser

Contexte

- Site proposé par l'EPT12 et
- Site localisé par l'EPT et la ville d'Orly à l'amont de la prise d'eau en RG
- Site à proximité du centre de production d'Orly
- Site dans le périmètre de la ZAC des Grands Vœux



©Apur - Hanna Darabi

Contraintes identifiées en septembre 2018

Contraintes de navigation

- Activité portuaire importante

Contraintes liées à l'environnement et au patrimoine

- Site classable ENS
- Site concerné par un réservoir de biodiversité au SRCE
- Espace naturel en ville

Qualité de l'eau 2024

- Dans le périmètre étudié par le SIAAP
- Nécessitant la mise en œuvre du plan d'action Baignade en Marne et en Seine
- Campagne de mesure de la qualité de l'eau menée par le CD94 en été 2018. Point de mesure «SEINE.B.1» au niveau du site localisé par EPT12

Contraintes d'occupation et d'usages

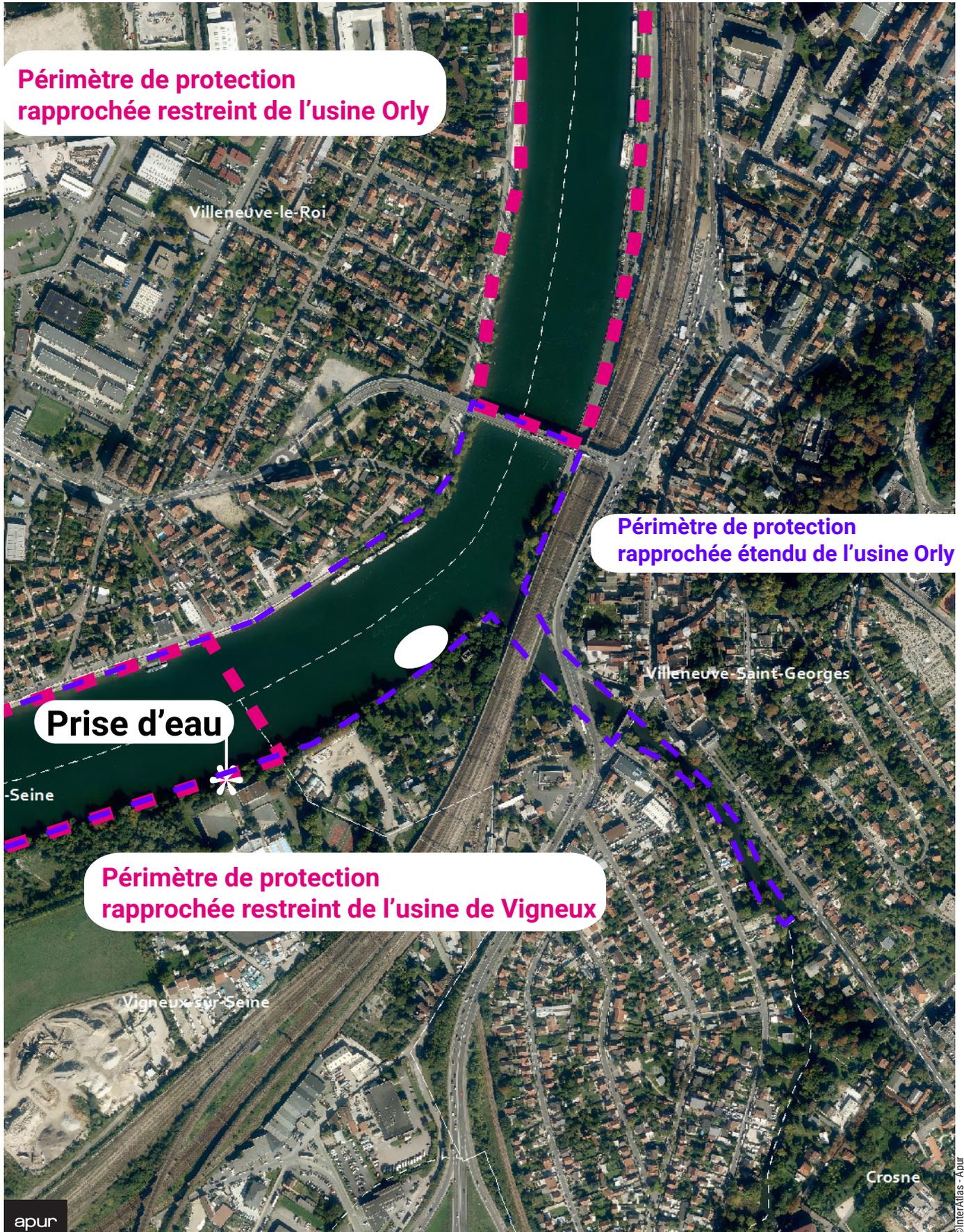
Sur les berges:

- Port d'Orly en RG

Sur le plan d'eau :

- Pratique de ski nautique à Villeneuve Saint-Georges -Orly de 08h à 10h45 la semaine et de 14h à 16h le week-end
- Site localisé à ce stade dans le périmètre de protection immédiat de la prise d'eau. Une distance de 500 m à l'amont est généralement acceptable impliquant de localiser le site hors de la limite communale d'Orly (sauf examen complémentaire de l'ARS) ou bien de décaler le site de Baignade en aval de la prise d'eau.
- Présence de réseau immergé longitudinal

Confluence Seine / Yverres - Villeneuve Saint-Georges





Commune

Villeneuve Saint-Georges

EPT

Grand Orly Seine Bièvre / T12

Département CD94

Accessibilité

Transport existant :
Villeneuve Saint-Georges (RER D)

Trafic fluvial

Dense
36 à 56 bateaux / jour en moyenne
13 000 à 20 000 bateaux /an

Type de baignade envisageable

À préciser. Baignade en eau vive envisageable en prévoyant une modification du Règlement général de Police (RPP)

Contexte

- Site proposé par EPT12
- Site localisé en RD en amont de la confluence Seine / Yerres
- La zone de Villeneuve Triage est également proposée par la ville. Ce site reste à étudier



Contraintes identifiées en septembre 2018

Contraintes de navigation ●

- Zone en courbe
- Chenal proche de la berge pour les bateaux montants
- Études de trajectographie à lancer

Contraintes liées à l'environnement et au patrimoine ●

- Site classable ENS
- Concerné par un réservoir de biodiversité

- situé au SRCE
- Espace naturel en ville

Qualité de l'eau 2024 ●

- Dans le périmètre étudié par le SIAAP
- Nécessitant la mise en œuvre du plan d'action Baignade en Marne et en Seine
- Campagne de mesure de la qualité de l'eau menée par Eau du Sud Parisien. Point de mesure «Vigneux-sur-Seine» à l'amont du site de baignade

Contraintes d'occupation et d'usages ●

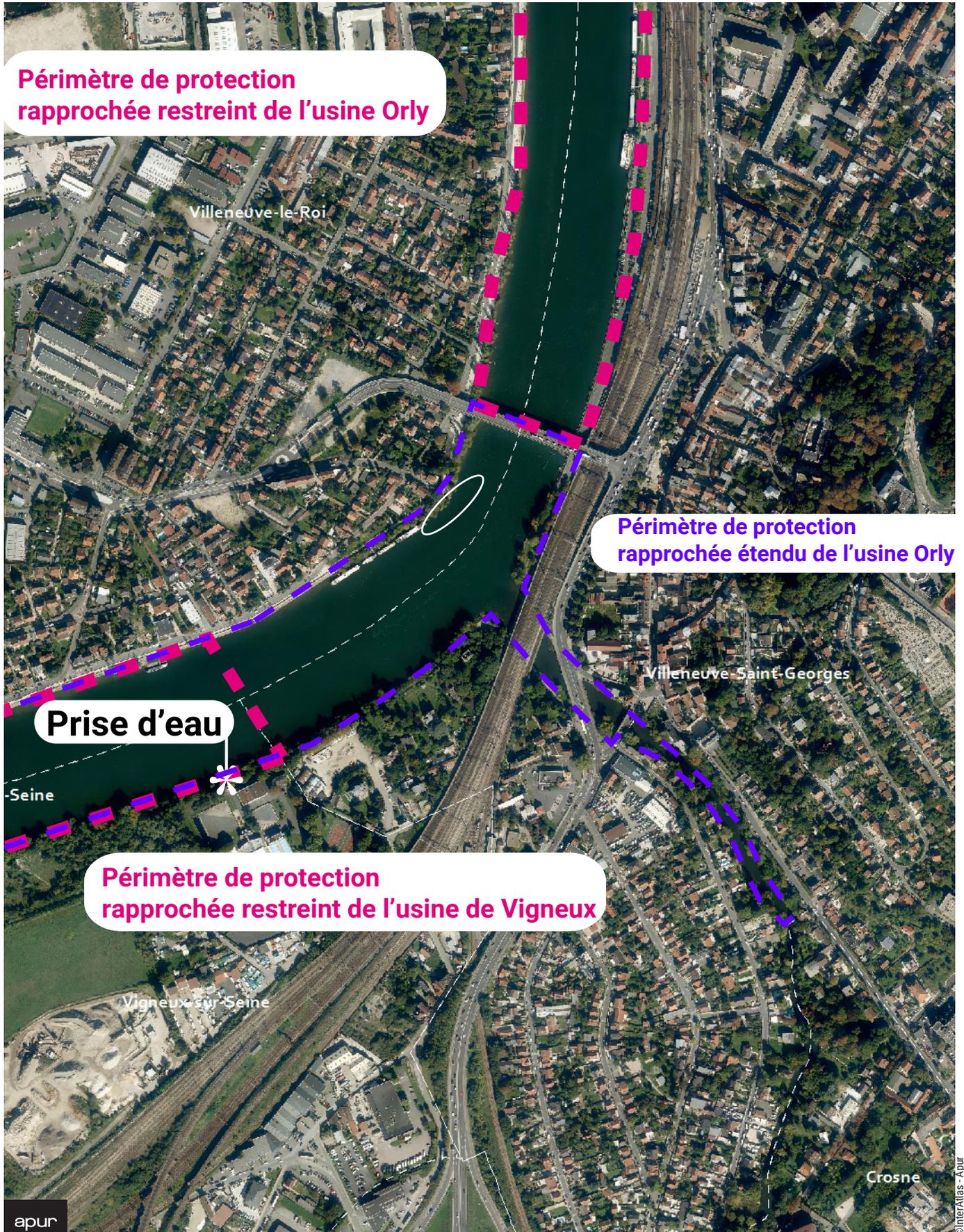
Sur les berges:

- Site situé entre le port de Villeneuve Saint-Georges et le projet de Vigneux-sur-Seine

Sur le plan d'eau :

- Site dans le périmètre de protection rapprochée étendu de la prise d'eau d'Orly

Quai de halage de Villeneuve-le-Roi





Commune

Villeneuve-le-Roi

EPT

Grand Orly Seine Bièvre / T12

Département CD94

Accessibilité

Transport existant :

Villeneuve Saint-Georges (RER D)

Trafic fluvial

Dense

36 à 56 bateaux / jour en moyenne

13 000 à 20 000 bateaux /an

Type de baignade envisageable

À préciser. Implantation d'une baignade en établissement flottant difficile du fait des contraintes d'espace

Contexte

- Site proposé par l'EPT12
- Site à localiser



Contraintes identifiées en septembre 2018

Contraintes de navigation

- Zone en courbe
- Chenal proche de la berge pour les bateaux montants
- Études de trajectographie à prévoir

Contraintes liées à l'environnement et au patrimoine

- Pas de contrainte connue à ce jour

Qualité de l'eau 2024

- Dans le périmètre étudié par le SIAAP
- Nécessitant la mise en œuvre du plan d'action Baignade en Marne et en Seine
- Campagne de mesure de la qualité de l'eau menée par Eau du Sud Parisien. Point de mesure «Vigneux-sur-Seine» à l'amont du site de baignade

Contraintes d'occupation et d'usages

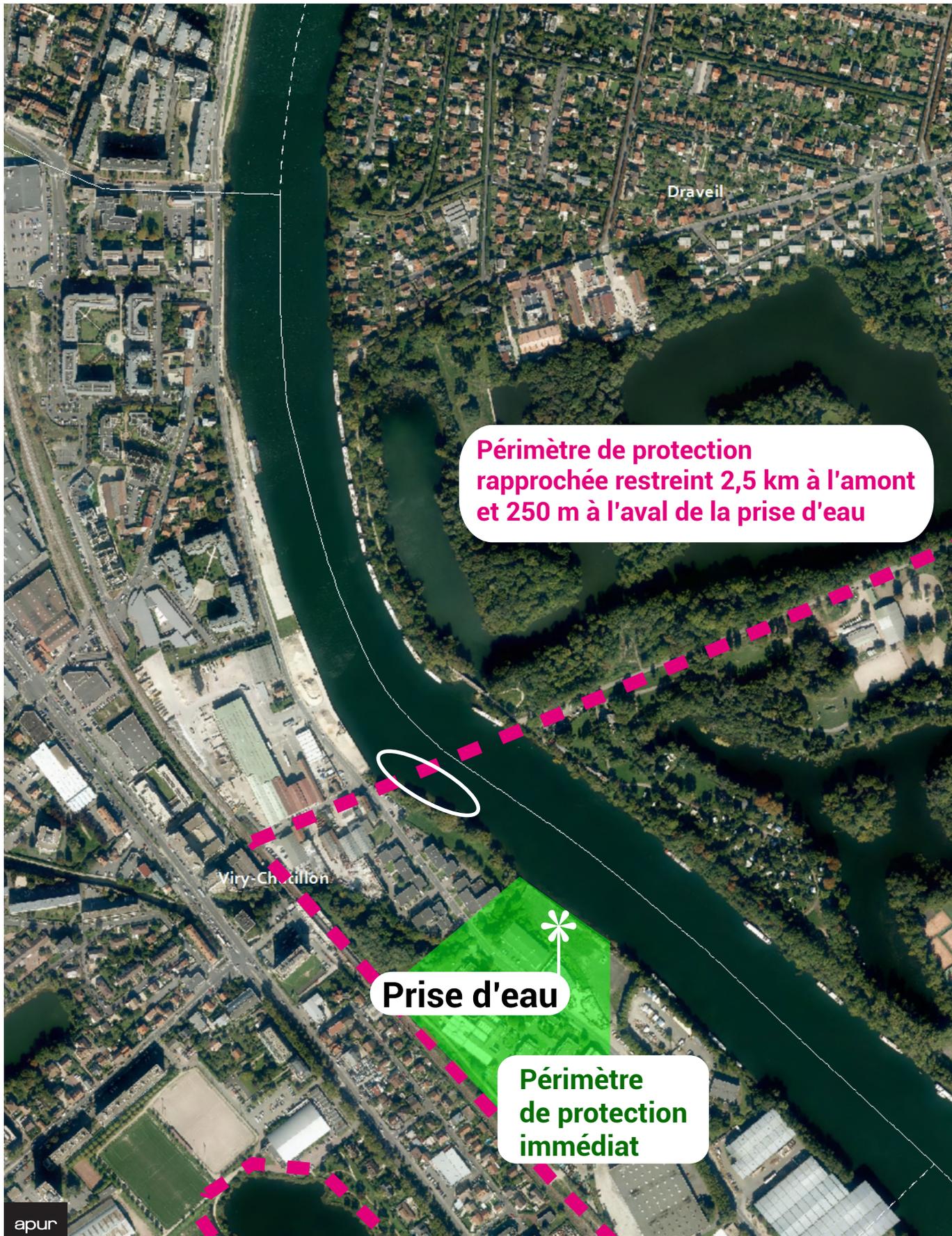
Sur les berges:

- Pour mémoire, canalisation TRAPIL en RD

Sur le plan d'eau :

- Site dans le périmètre de protection rapprochée étendu de la prise d'eau d'Orly
- Zone de bateaux stationnaire, déplacement de bateaux stationnaires à envisager

Port de Châtillon, Viry-Châtillon





©Apur - Hanna Darabi

Communes

Viry-Châtillon

EPT

Grand Orly Seine Bièvre / T12

Département CD91

Accessibilité

Transport existant :

Juvisy (RER C / D), Gare de Viry-Châtillon (RER D)

Trafic fluvial

Dense

36 à 56 bateaux / jour en moyenne

13 000 à 20 000 bateaux / an

Type de baignade envisageable

Baignade sur un établissement flottant de petite taille préconisé du fait du battillage important lié au port

Contexte

- Site proposé par EPT 12
- Site localisé en RG coté Viry-Châtillon
- Activités nautiques à proximité : Port aux Cerises, Île de loisirs...



©Apur - Hanna Darabi

Contraintes identifiées en septembre 2018

Contraintes de navigation

- Activités industrielles dans le chenal de navigation (remous) à priori incompatible avec une baignade à proximité
- Battillage important du fait de l'exploitation du port industriel
- Zone en courbe
- Études de trajectographie à prévoir ;
- Proximité du chenal de navigation pour les bateaux montants

Contraintes liées à l'environnement et au patrimoine

- Périmètre classé en zone N au PLU, autorisant seulement le maintien des activités existantes

Qualité de l'eau 2024

- Hors du périmètre étudié par le SIAAP
- Nécessitant la mise en œuvre d'études complémentaires et le cas échéant, un traitement local adapté ou une autre ressource en eau
- Campagne de mesure de la qualité de l'eau menée par Eau du Sud Parisien: point de mesure «Viry-Châtillon» à l'amont du site de baignade et campagne

de mesure de la qualité de l'eau menée par le CD91 : points de mesure «Juvisy-sur-Orge» à l'aval et «Orge» à l'amont

Contraintes d'occupation et d'usages

Sur les berges:

- Canalisation GRT gaz en RG
- Canalisation TRAPIL à proximité
- À proximité du port industriel de Viry-Châtillon en RG

Sur le plan d'eau :

- Sites à l'aval du périmètre de protection rapprochée restreint de la prise d'eau
- Activités industrielles
- Dans l'hypothèse d'un déploiement du site de baignade plus au sud, compatibilité avec la prise d'eau à étudier

Ancienne baignade municipale de Saint-Maurice





©Apur - Hanna Darabi

Commune
Saint-Maurice

EPT
Paris Est Marne et Bois/ T10

Syndicat Marne Vive

Département CD94

Accessibilité
Transport existant :
École Vétérinaire de Maisons-Alfort et Charenton - Écoles (métro L8)

Trafic fluvial
Faible
11 à 24 bateaux / jour en moyenne inférieur à 8 500 bateaux /an

Type de baignade envisageable
A envisager avec des horaires compatibles avec la navigation, en cas de zone de baignade délimitée sans établissement flottants. Prévoir une modification du Règlement général de Police (RPP)

Contexte

- Site proposé par la ville de Saint-Maurice et porté par le Syndicat Marne Vive
- Site localisé en RD à l'emplacement de l'ancienne baignade municipale



©Apur - Hanna Darabi

Contraintes identifiées en septembre 2018

Contraintes de navigation ●

- Étroitesse du chenal et déport du chenal inenvisageable, faible distance de sécurité
- Située en intérieur de courbe
- À proximité de la zone d'attente de l'écluse
- Études de trajectographie à prévoir

Contraintes liées à l'environnement et au patrimoine

- Site inscrit

Qualité de l'eau 2024 ●

- Dans le périmètre étudié par le SIAAP
- Nécessitant la mise en œuvre du plan d'action Baignade en Marne et en Seine et d'actions complémentaires à définir sur la base d'une analyse locale
- Campagne de mesure de la qualité de l'eau menée par le Syndicat Marne Vive en été 2018. Point de mesure

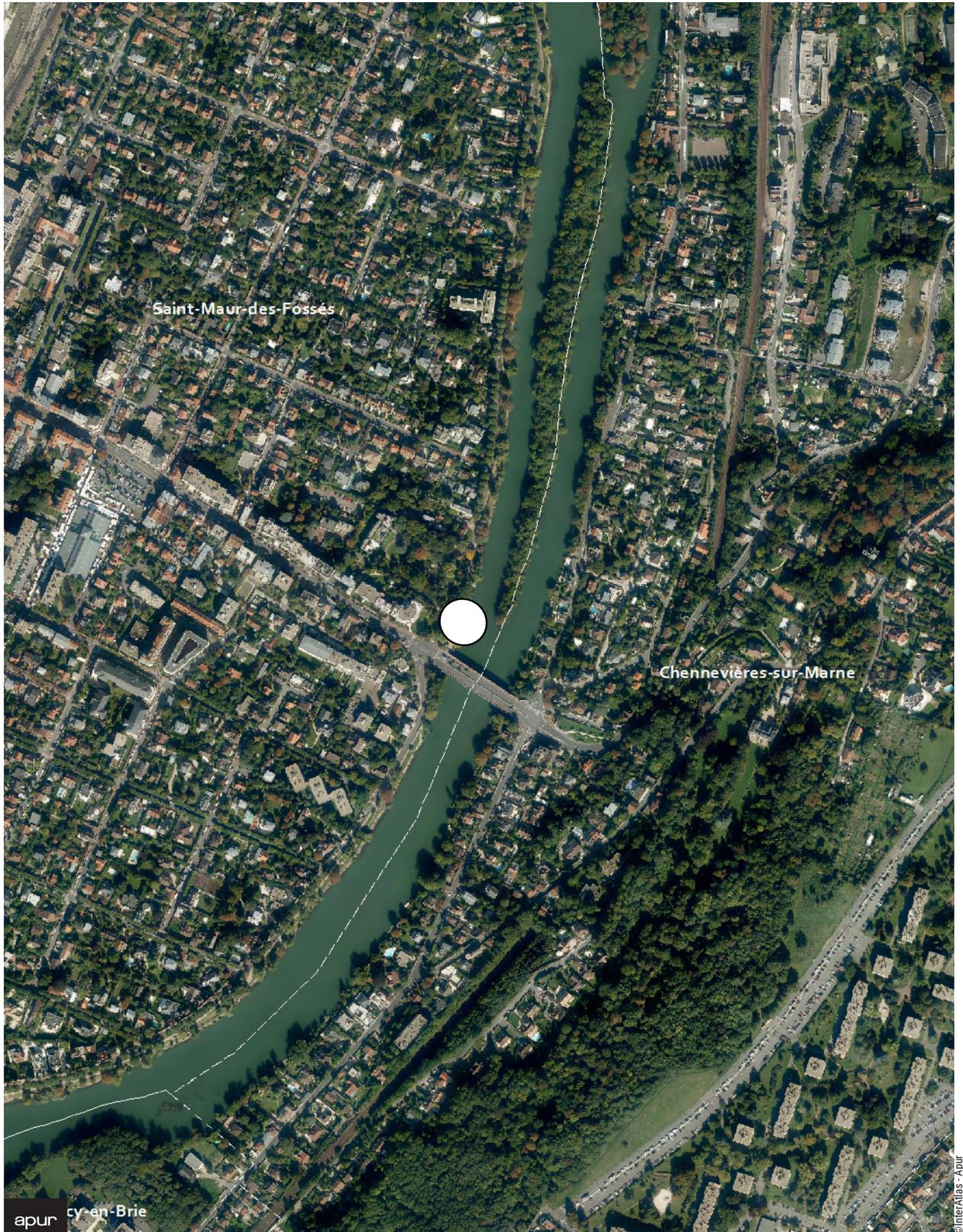


«SMV14B» localisé à l'emplacement du site de baignade identifié

Contraintes d'occupation et d'usages ●

- Sur les berges:**
- Site déjà «aménagé»
- Sur le plan d'eau :**
- À proximité de l'écluse et du barrage de Saint-Maurice
 - À proximité de la zone d'attente de l'écluse

Quai Winston Churchill, Saint Maur-des-Fossés





Commune

Saint-Maur-des-Fossés

EPT

Paris Est Marne et Bois/ T10

Syndicat Marne Vive

Département CD94

Accessibilité

Transport existant :

La Varenne - Chennevières (RERA)

Trafic fluvial

Faible

11 à 24 bateaux / jour en moyenne

< 8 500 bateaux /an

Type de baignade envisageable

À préciser, prévoir une modification du RPP

Contexte

- Site prioritaire proposé par la ville de Saint-Maur-des-Fossés et porté par le Syndicat Marne Vive, localisé en RD au niveau du *Beach* à la Varenne
- Site envisagé à horizon 2022 conformément à l'objectif 3 du SAGE Marne Confluence
- Deux autres sites pourraient également être étudiés dans un second temps dans le quartier de La Pie



Contraintes identifiées en septembre 2018

Contraintes de navigation

- Très faible navigation
- Présence de sports nautiques : Canoë-kayak, paddle...

Contraintes liées à l'environnement et au patrimoine

- À proximité immédiate de l'Île Case-neuve classée en APB (Arrêté de protection de Biotope)

Qualité de l'eau 2024

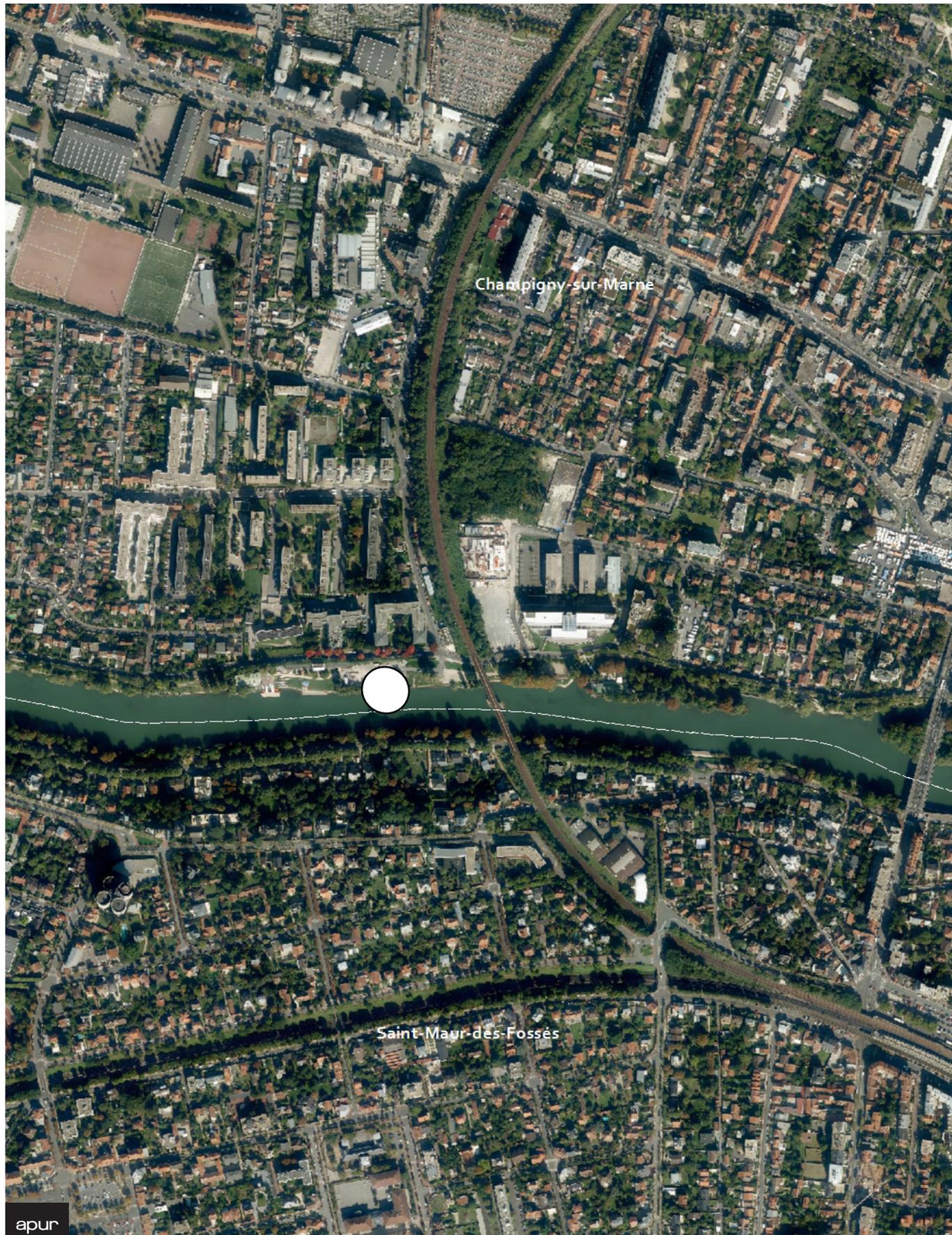
- Dans le périmètre étudié par le SIAAP
- Nécessitant la mise en œuvre du plan d'action Baignade en Marne et en Seine et d'actions complémentaires à définir sur la base d'une analyse locale
- Campagne de mesure de la qualité de l'eau menée par le Syndicat Marne Vive en été 2018. Point de mesure «SMV10» à l'amont du site de baignade identifié

Contraintes d'occupation et d'usages

Sur le plan d'eau :

- À l'aval du site de baignade, présence d'un bassin de vitesse utilisable sans restriction horaire pour des activités nautiques

Quai Gallieni / Quai Victor Hugo, Champigny-sur-Marne





Commune

Champigny-sur-Marne

EPT

Paris Est Marne et Bois/ T10

Syndicat Marne Vive

Département CD94

Accessibilité

Transport existant :

Champigny (RERA)

Transport à venir :

Champigny centre (métro L15 Est et Sud)

Trafic fluvial

Faible

11 à 24 bateaux / jour en moyenne

< 8 500 bateaux /an

Type de baignade envisageable

À préciser, prévoir une modification du Règlement général de Police (RPP)

Contexte

- Site proposé par la ville de Champigny-sur-Marne et porté par le Conseil départemental du Val de Marne CD94
- Site localisé en RG au niveau de l'ancienne plage
- Baignade envisagée à horizon 2022



Contraintes identifiées en septembre 2018

Contraintes de navigation

- Très faible navigation
- Présence de sports nautiques : Canoë-kayak, paddle, voile...

Contraintes liées à l'environnement et au patrimoine

- Site en amont d'Îles classées en APB (Arrêté de Protection de Biotope)

Qualité de l'eau 2024

- Dans le périmètre étudié par le SIAAP
- Nécessitant la mise en œuvre du plan d'action Baignade en Marne et en Seine et d'actions complémentaires à définir sur la base d'une analyse locale
- Campagne de mesure de la qualité de l'eau menée par le CD94 en été 2018. Points de mesure «MARN.B.1» à l'amont et «MARN.B.2» à l'aval du site de baignade

Contraintes d'occupation et d'usages

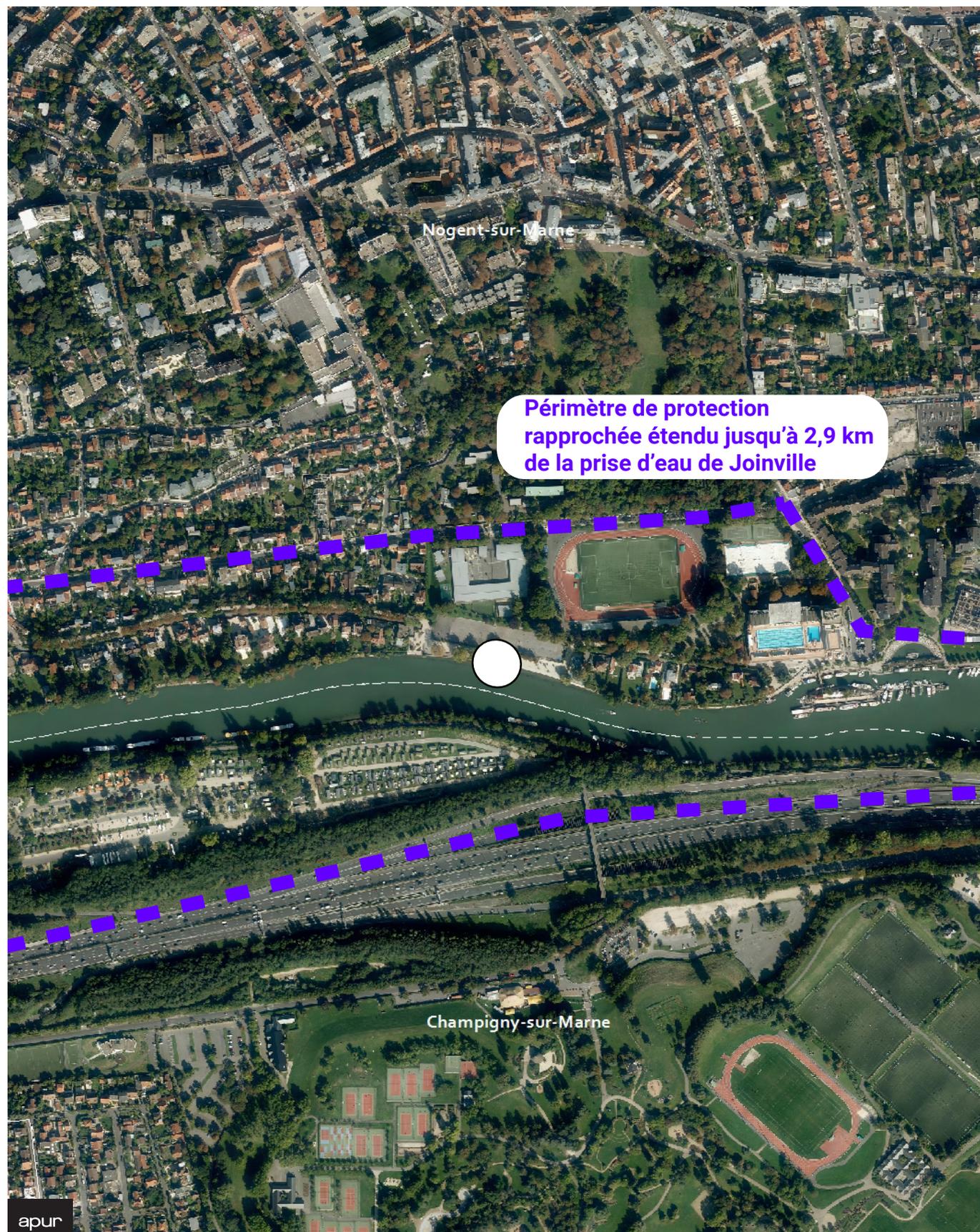
Sur les berges:

- Base nautique à l'amont du site de baignade

Sur le plan d'eau :

- Activités liées à la base nautique

Promenade Yvette Horner - Île de Beauté, Nogent-sur-Marne





©Apur - Hanna Darabi

Commune

Nogent-sur-Marne

EPT

Paris Est Marne et Bois/ T10

Syndicat Marne Vive

Département CD94

Accessibilité

Transport existant :

Nogent-sur-Marne (RERA)

Transport à venir :

Nogent-le-Perreux (métro L15)

Trafic fluvial

Faible

11 à 24 bateaux / jour en moyenne

< 8 500 bateaux /an

Type de baignade envisageable

à préciser

Contexte

- Site proposé par la ville de Nogent-sur-Marne et porté par le Syndicat Marne Vive
- Site localisé en RD à proximité du stade sous la Lune, de la piscine et de terrains de sports



©Apur - Hanna Darabi

Contraintes identifiées en septembre 2018

Contraintes de navigation

- Navigation liée à la proximité du port de plaisance à l'amont du site de baignade, avec location de bateaux électriques sans permis
- Site de baignade dans un virage, avec faible visibilité pour les bateaux avanant
- Chenal de navigation étroit

Contraintes liées à l'environnement et au patrimoine

- À proximité des «Terrains sous la Lune», site classé

Qualité de l'eau 2024

- Dans le périmètre étudié par le SIAAP
- Nécessitant la mise en œuvre du plan d'action Baignade en Marne et en Seine et d'actions complémentaires à définir sur la base d'une analyse locale
- Campagne de mesure de la qualité de l'eau menée par le Syndicat Marne

Vive en été 2018. Point de mesure «SMV6B» localisé au niveau du site de baignade identifié

Contraintes d'occupation et d'usages

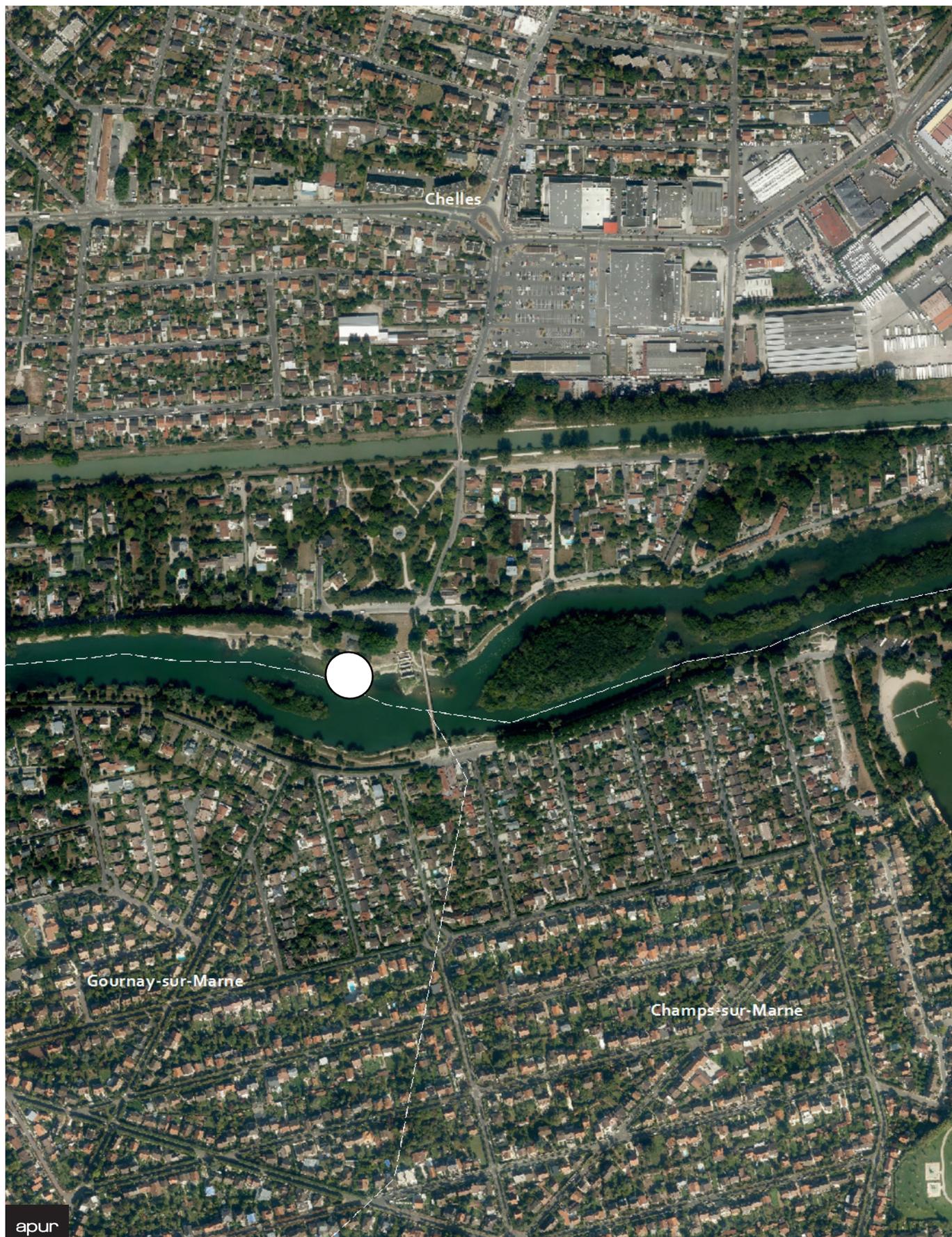
Sur les berges :

- Site localisé à l'aval du port de plaisance

Sur le plan d'eau :

- Sports nautiques
- Dans le périmètre de protection rapprochée étendu de la prise d'eau potable.

Moulin de Chelles





Commune

Chelles

Syndicat Marne Vive

Département CD77

Accessibilité

Transport existant :

Bus et Gare de Chelles-Gournay (RER E)

Transport à venir :

Chelles (métro L15)

Trafic fluvial

Faible

11 à 24 bateaux / jour en moyenne

< 8 500 bateaux /an

©Apur - Hanna Darabi



Type de baignade envisageable

à préciser

Contexte

- Site proposé par la ville de Chelles et porté par le Syndicat Marne Vive
- Site localisé en RD au niveau de l'ancien Moulin
- Baignade envisagée à horizon 2022

©Apur - Hanna Darabi

Contraintes identifiées en septembre 2018

Contraintes de navigation ●

- Pas de contrainte au sens de la sécurité de la navigation
- Pas de navigation commerciale

Contraintes liées à l'environnement et au patrimoine ●

- Réserve Naturelle Régionale (RNR) des Îles en amont du site de baignade

Qualité de l'eau 2024 ●

- Dans le périmètre étudié par le SIAAP
- Nécessitant la mise en œuvre du plan d'action Baignade en Marne et en Seine et d'actions complémentaires à définir sur la base d'une analyse locale
- Campagne de mesure de la qualité de l'eau menée par le Syndicat Marne Vive en été 2018. Points de mesure «SMV1» localisé à l'aval et «Passerelle Champs» à l'amont du site de baignade

Contraintes d'occupation et d'usages ●

Sur les berges :

- Yacht club canoë Kayak

Sur le plan d'eau :

- Sports nautiques

Sites de baignade en Seine et en Marne

Héritage JO Paris 2024

PRÉSENTATION DES SITES ISSUS DE LA MANIFESTATION D'INTÉRÊT

Suite au comité de pilotage "Qualité de l'eau et baignade" de septembre 2016, un courrier cosigné de Michel Cadot, Préfet de Région Île de France, d'Anne Hidalgo, maire de Paris, et Patrick Ollier, président de la Métropole du Grand Paris, a été adressé à l'ensemble des élus métropolitains sur le sujet. L'objectif était d'informer les élus sur les démarches engagées d'ici 2024 et de faire un appel à manifestation d'intérêt pour l'ouverture d'une baignade estivale de leurs communes en bordure de Seine et de Marne.

L'Apur a, dans ce cadre, réalisé un ensemble de fiches présentant les sites proposés à la baignade et les contraintes identifiées en lien avec les différents services de l'État, DRIEE, DRIEA, VNF, Ports de Paris, l'ARS, la Métropole du Grand Paris, les départements de Seine-Saint-Denis, du Val de Marne et des Hauts-de-Seine, les collectivités concernées, le Syndicat Marne Vive, le SIAAP...

Au total, on dénombre **23 sites proposés** dans le cadre de la manifestation d'intérêt, répartis sur **16 villes intéressées**. Les sites se décomposent selon la répartition géographique suivante :

6 sites en Seine Aval (3 sites en Seine-Saint-Denis (93) et 3 sites dans les Hauts-de-Seine (92)) ; **5 sites dans Paris (75)** ; **7 sites en Seine Amont** (6 sites dans le Val-de-Marne (94) et 1 site dans l'Essonne (91)) ; **5 sites dans la Marne** (4 sites dans le Val-de-Marne (94) et 1 site en Seine-et-Marne (77)).

L'Apur, Atelier parisien d'urbanisme, est une association loi 1901 qui réunit autour de ses membres fondateurs, la Ville de Paris et l'État, les acteurs de la Métropole du Grand Paris. Ses partenaires sont :

